

Lettre aux adhérents novembre 2015.

Bonjour à tous les adhérents et amis d'ESB,

Voici quelques nouvelles.

Comme vous, nous constatons que le temps passe ...

En fait, les différents sujets avancent (imperceptiblement) et le moment viendra où des positions seront prises, et alors elles le seront pour longtemps !

La vigilance des usagers doit rester très forte : croyez bien que nous nous y employons !

La renégociation du contrat de DSP Assainissement.

Pour retrouver l'historique de ce roman feuilleton qui dure depuis 5 ans (merci la SEERC !), rendez-vous sur le site de l'association, où vous trouverez des textes et précisions sur ce sujet.

Éléments nouveaux :

M. Hermitte remplace pour quelques mois M. Fardella à la présidence de la CCB, celui-ci étant confronté à des problèmes de santé.

A notre demande, M. Hermitte nous a reçus pour faire le point sur la renégociation.

La CCB continue à discuter avec la SEERC sur la mise au point du futur avenant n°2.

Au cas où cette discussion, laborieuse, n'aboutirait pas, la CCB réactiverait le mécanisme d'arbitrage prévu par le contrat. Rappelons que la procédure d'arbitrage a été engagée par la CCB il y a plus d'un an puis, semble-t-il, bloquée par la SEERC

Sur le projet d'avenant n°2, certains points d'accord semblent acquis. D'autres points - et non des moindres ! - restent âprement discutés.

Nous avons fait valoir que nous n'avons pas eu encore de réponses à nos questions posées à l'occasion de la CCSPL en juin dernier. M. Hermitte nous confirme qu'il y sera répondu.

Notre compréhension est que la SEERC-Lyonnaise-SUEZ s'accroche à ses profits (acquis et espérés, explicites ou occultes) sur ce contrat briançonnais. Jouant à la fois la dureté et la finesse avec la CCB, elle ne manque pas de pleurer sur des résultats qu'elle prétend lamentables, de lâcher sur des points secondaires et de lancer des leurres ... A la CCB de tenir bon !

Pour notre part, nous continuons d'insister avec la plus vive fermeté sur l'obligation de clarté des comptes de ce contrat de DSP.

Le contrat donne à la CCB des pouvoirs très étendus pour leur contrôle. Nous demandons à nouveau que les audits réalisés par la CCB soient étudiés sérieusement dans le cadre de la CCF (commission de contrôle financier, qui a été créée il y a près de 3 ans, dont nous sommes membre, mais qui ne fonctionne toujours pas ...) et qu'ils fassent l'objet de comptes rendus publics.

L'appréciation du niveau des prix imposés aux usagers ne peut se concevoir que si les coûts d'exploitation réels sont connus et vérifiés. Nous voyons bien que la SEERC – Lyonnaise – SUEZ a fait le maximum pour éviter cela depuis 5 ans - et nous comprenons facilement leurs raisons inavouées ! - mais il incombe à la CCB d'être très ferme sur ce point, pour ne pas abandonner les usagers face à leurs factures ... !

Échange avec la Direction Générale d'ENGIE (nouveau nom pour GDF – SUEZ).

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un membre de l'Etat-Major du groupe.

Dans une conversation généralement courtoise, nous lui avons dit à propos du contrat de la SEERC – Lyonnaise – SUEZ sur le Briançonnais que sa société se comporte de manière scandaleuse à l'égard des usagers. Nous pouvons imaginer que leurs responsables puissent croire le faire "*en tout bien, tout honneur*", en application du principe bien connu que "*le business c'est le business*" : ça les arrange et ça leur suffit

Nous, nous pensons simplement que "*le vol légal, c'est légal, mais c'est du vol*". Nous le leur disons.

Il n'a pas semblé surpris ... ! Et la communication entre nous continue.

Les nouvelles factures d'eau et assainissement arrivent !

Elles sont déjà arrivées dans certaines communes (par ex. : Villar d'Arène). Elles vont « tomber » très bientôt dans les autres communes.

Sur Saint Chaffrey, La Salle, Monétier, Villar d'Arène et La grave (qui relèvent toutes du même receveur au Monétier), nous proposons comme les années passées une démarche de protestation sous la forme de règlements collectifs séparant Eau et Assainissement. Pour ces 5 communes, nous vous indiquerons prochainement les dates des réunions de remise de chèques (l'une se tiendra fin décembre, l'autre à la mi-janvier). Mobilisez-vous !

Si, dans d'autres communes, vous avez envie de mettre en place le même mécanisme, nous pourrions vous aider : contactez nous.

Transfert de la compétence « Eau » des communes à la CCB (Loi NOTRe)

(applicable en 2017, reportable à 2020) :

Nous travaillons pour mesurer les conséquences de cette loi, et voir quelle organisation pourrait être mise en place dans l'intérêt des usagers.

Ce transfert de compétence aux intercommunalités (CCB) imposé par la loi, va remettre en question les régies communales sous statuts public. Il s'agit en particulier d'éviter la mise en DSP de la distribution de l'eau.

Cette perspective fait saliver la SEERC depuis bien longtemps ...

Plusieurs rencontres sont prévues à cet effet. Nous vous tiendrons au courant .

Nous restons à l'écoute de vos avis et suggestions, et nous rencontrerons volontiers ceux d'entre vous qui pourraient venir s'associer à nos travaux : n'hésitez pas à nous contacter !

De même n'hésitez pas à rencontrer vos élus dans votre commune (conseillers municipaux et communautaires) futurs élus (au conseil régional) pour qu'ils oeuvrent en faveur des usagers-citoyens-électeurs que vous êtes.

Bien cordialement,

Pour le CA d'ESB,

Yves MITTAINÉ, Président, Danièle LAVIN, Secrétaire.

Et notez bien nos nouvelles coordonnées :

e-mail : contact@esb-briancon.org

site internet : www.esb-briancon.org

